

Fonctionnalités Web 2.0 des produits Dalloz

Juriconnexion – Internet Juridique 2.0 - 23 novembre 2006

Nicolas Tissier – Directeur Informatique Editoriale – Editions Dalloz

Fonctionnalités Web 2.0 des produits Dalloz

- **Le blog Dalloz - <http://blog.dalloz.fr>**
 - Présentation
 - Visite du blog
 - La plateforme utilisée : Typepad
- **Les fils RSS de Dalloz Actualité**
 - Nouvelle offre Actualité sur www.dalloz.fr
 - Description des fils RSS

Le blog Dalloz - <http://blog.dalloz.fr>

Présentation

Dalloz a ouvert en octobre dernier un forum et un blog.

Le blog a pour objectif d'ouvrir un espace de débat sur les questions de droit qui traversent aussi bien la pratique professionnelle des juristes que les questions de société.

Le blog Dalloz - http://blog.dalloz.fr

le **blog** dalloz
DALLOZ.fr

Le débat

Billet de l'éditeur

Juridictions et Barreaux

Droit et culture

Mots du droit

Droit d'avant, droits d'ailleurs

le **Club** dalloz.fr
forum des utilisateurs

Pourquoi un blog ?

Consulter **DALLOZ.fr**

JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

"L'action de groupe" du gouvernement ou la double illusion



Mercredi 8 novembre, le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a présenté au Conseil des Ministres le très médiatique projet de loi "en faveur des consommateurs" dont l'article 12 instaure une nouvelle procédure qualifiée d'action de groupe.

Une fois n'est pas coutume, le Président de la République est intervenu pour saluer ce projet et réaffirmer la nécessité "face au développement d'une économie de service, de l'Internet et du commerce en ligne, (...) de donner de nouveaux droits et de nouvelles protections aux consommateurs. C'est une question de justice et c'est important pour la confiance des consommateurs, et donc pour la croissance". Mais derrière les déclarations emphatiques, se cache une réalité juridique qui ne peut susciter qu'une amère déception.

Certes, il existe aujourd'hui en France un large consensus quant à la nécessité de créer une procédure permettant à des groupes de consommateurs d'agir en justice sans constitution de dossiers individuels ou mandats.

Les voies d'action existantes ne permettent pas de régler les litiges de masse pour lesquels les préjudices individuels sont souvent de faible montant. Les victimes d'un même préjudice ne peuvent être toutes indemnisées et en conséquence les professionnels indéclicats profitent d'une prime à la violation du droit puisqu'ils conservent une grande partie du bénéfice illicite ou frauduleux retiré de la pratique litigieuse. Si dans la plupart des cas les préjudices individuels nés de contentieux de masse portent sur un faible montant, mis bout à bout, ils représentent des montants conséquents.

Les procédures ouvertes aux associations de consommateurs, que ce soit dans l'intérêt collectif ou en représentation conjointe, ne permettent pas plus de réparer l'ensemble des

NOVEMBRE 2006

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Les notes récentes

- > L'écrivain, le pandore et l'indic
- > "L'action de groupe" du gouvernement ou la double illusion
- > Action collective
- > Vous reprendrez bien un peu de C10H14N2 ?
- > Guggenheim se passera d'un Goya
- > Quand le juriste s'invite à la table des négociations... commerciales
- > Canal + dénonce la situation carcérale
- > L'avocat en entreprise : questions ouvertes...
- > Avocat salarié
- > Les transports en commun, siège de contestation ?

Les commentaires récents

- > PYG sur L'avocat en entreprise : questions

Le blog Dalloz - <http://blog.dalloz.fr>

La plateforme utilisée : Typepad

Quelques éléments qui ont motivés ce choix :

- possibilité de redéfinir simplement le design
- back-office facile d'utilisation
- nom de domaine personnalisé
- hébergement intégré
- mise à disposition d'un système d'identification

Les fils RSS de Dalloz Actualité

Nouvelle offre Actualité sur www.dalloz.fr

En Janvier 2007, à l'occasion de l'ouverture des nouveaux sites matières Immobilier et travail, Dalloz simplifie son offre Actualité :

- Dalloz Actualité devient le canal unique de l'actualité
- Nouvelle structure éditoriale : classement par matières (Administratif, Affaires, Civil, Immobilier, Pénal, Travail)
- Newsletter personnalisée
- Accès aux fils RSS de Dalloz Actualité

Dalloz Actualité sera accessible en intégralité à tout abonné à un site matière

Les fils RSS de Dalloz Actualité

Description des fils RSS

Les abonnés auront la possibilité de s'abonner aux fils RSS de :

- Tout Dalloz Actualité
- Un ou plusieurs thèmes de Dalloz Actualité (Administratif, Affaires, Civil, Immobilier, Pénal, Travail)